



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 1er juillet 2025 à 18 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, directeur des affaires juridiques et greffier

2025-07-188 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers, et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 1er juillet 2025 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-07-189 2. LOT 1 575 923 - DÉSIGNATION DE PARC - PLACE DE LA MÉMOIRE

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville, le 20 juin 2019, d'un terrain sis sur le boulevard Perrot, entre le Grand Boulevard et la 6e Avenue, lequel est enregistré sous le numéro de lot 1 575 923;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'y d'aménager un lieu commémoratif;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de la Ville formulée dans le cadre de la résolution 2022-09-249, la Commission de toponymie a officialisé, le 7 décembre 2022, le nom attribué à ce lieu, à savoir Place de la Mémoire;

CONSIDÉRANT que ce lot, depuis son acquisition, a été végétalisé et est susceptible d'être utilisé par les citoyens comme espace vert ou de détente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer dès maintenant audit terrain le statut de parc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur, et résolu :

QUE soit attribué au terrain portant le numéro de lot 1 575 923 le statut de parc.

QUE les Services techniques soient mandatés afin d'y installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-07-190 3. APPROPRIATION DE FONDS - MISE À NIVEAU DES PARCS ET ESPACES VERTS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau des parcs et espaces verts (2025-SC-11) prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2025 (PTI);

CONSIDÉRANT le besoin de financement pour la réalisation de divers projets prévus au PTI, notamment l'achat d'une plateforme et deux chaises longues en bois au parc de la Famille.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prégent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, et résolu:

D'APPROPRIER un montant de 9 531,17 \$ à même le surplus non affecté pour couvrir les dépenses liées à l'installation d'une plateforme et de deux chaises longues en bois au parc de la Famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-07-191 4. CONTRAT DE SERVICE - YVAN DE LACHEVROTIÈRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONSULTATION EXTERNE - RÉSILIATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-178, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2025, par laquelle monsieur Yvan De Lachevrotière a été embauché à titre de directeur des projets structurants aux Services techniques, avec le statut de cadre contractuel;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail lui a été accordé, il y a lieu de mettre fin à son contrat de services professionnels en consultation externe à titre de directeur de projet de la caserne, octroyé par la résolution numéro 2024-07-210.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier, et résolu :

DE RÉSILIER le contrat de services intervenu avec monsieur Yvan De Lachevrotière à compter de la date d'entrée en fonction prévue à son contrat d'embauche, soit le 1er août 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-07-192 5. CONTRAT DE SERVICE - LES CONSTRUCTIONS BENOIT LÉVESQUE - TRAVAUX DE MENUISERIE - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du service aux citoyens dans le cadre duquel une reconfiguration des espaces de bureau a été réalisée afin de permettre la création d'un guichet unique;

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DS-2025-09-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Les Constructions Benoit Lévesque, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de menuiserie dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville, au taux horaire de 105,80 \$, plus taxes applicables, pour un total de 600 heures, et ce, conformément à sa soumission datée du 19 juin 2025.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 66 646,01 \$ net de ristourne.

D'AUTORISER l'appropriation des fonds nécessaires à la réalisation projet de réaménagement de l'hôtel de ville pour la somme de 150 000 \$ à même le surplus, tel que présenté au PTI pour l'année 2025.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus au poste budgétaire 22-130-90-011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 35.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 8 JUILLET 2025.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT, OMA
GREFFIER